



# La procédure de surendettement : du dépôt au passage en commission



*Ce document est la propriété exclusive de la Banque de France, opérateur national EDUCFI. Il est fourni gratuitement à titre purement informatif sans que cette mise à disposition entraîne un quelconque transfert des droits de propriété intellectuelle sur ledit document. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle du document sans le consentement de la Banque de France constitue un délit de contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.*

# Introduction



# SOMMAIRE

**I. Les instances**

**II. La procédure du dépôt à l'orientation**

**III. Les effets du dépôt**

**III. Les effets de la recevabilité**

**IV. L'orientation du dossier**



# I. Les instances



**La Commission**

**7 membres**



- Fixe les règles devant guider l'action de son secrétariat
- Prend les décisions de recevabilité et d'orientation
- Soumet des demandes de suspension de poursuite au juge

# I. Les instances

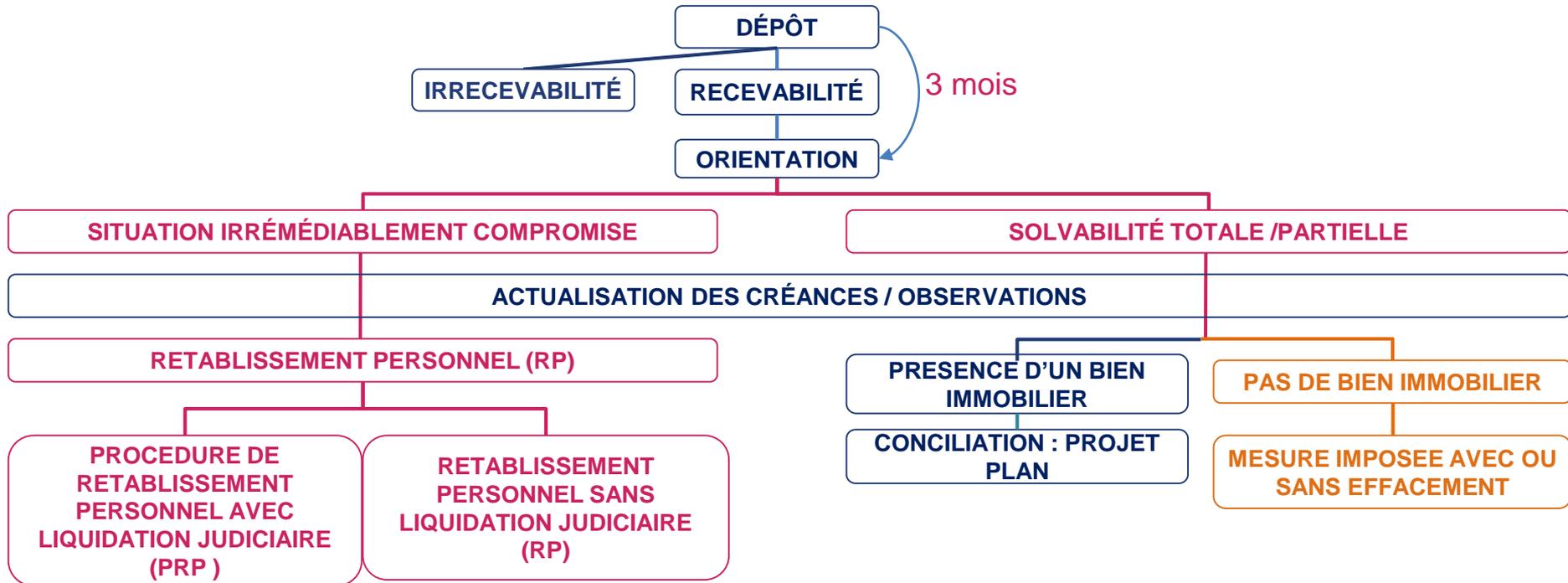


**Le secrétariat  
de la Commission  
assuré par la  
Banque de France**



- Instruit les dossiers de surendettement
- Renseigne les débiteurs sur la procédure
- Négocie avec les créanciers
- Forme et informe les travailleurs sociaux

# III. La procédure du dépôt à l'orientation



# III. Les effets du dépôt

**Délivrance d'une attestation de dépôt dans les 48H**



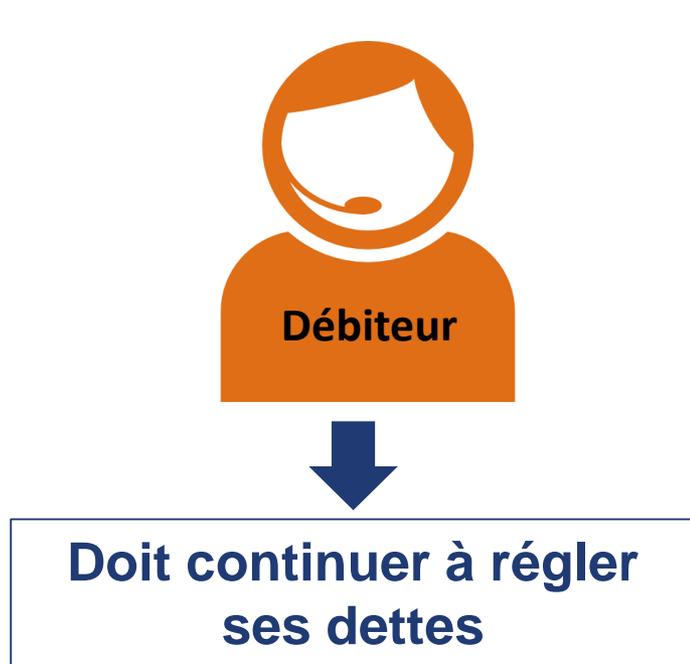
**Inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP)**



**La commission a 3 mois pour décider de l'orientation**



# III. Les effets du dépôt



**Les poursuites ne sont pas automatiquement suspendues**



# III. Les effets du dépôt



**La commission peut**

**Demander le report de  
la date d'adjudication**

**Saisir le juge pour  
suspendre des mesures  
d'exécution**

# IV. Les effets de la recevabilité

**Suspension automatique et interdiction des procédures d'exécution dans la limite de 2 ans**



**La commission peut demander la suspension des procédures d'expulsion**

**Maintien du compte bancaire et des moyens de paiement adaptés à la situation**

**La banque est tenue de proposer à son client la souscription à l'offre spécifique**

# IV. Les effets de la recevabilité



Ne peut plus régler ses dettes générées avant la décision de recevabilité sur :

- les crédits (consommation et immobiliers), y compris les découverts bancaires,
- les arriérés de charges.

Il doit régler ses charges courantes.

Il ne peut agir sur son patrimoine sans l'accord du juge.

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) et les allocations logement sont rétablies.

Les créanciers ne peuvent pas prendre de garantie ou sûreté.

Les intérêts et les pénalités de retard sont gelés.

# V. L'orientation d'un dossier



**Pour calculer la capacité de remboursement, il faut prendre en compte :**

- ” toutes les ressources,
- ” certaines charges courantes au réel (loyer, impôt, pension alimentaire...),
- ” les autres charges courantes selon un forfait.

# V. L'orientation d'un dossier

## La contribution aux charges du tiers non déposant

### L'objectif

parvenir à une méthode d'appréciation de la répartition des charges du ménage afin de rendre neutre le choix d'un dépôt séparé ou d'un dépôt commun

doit communiquer ses revenus afin de définir la répartition des charges dans le ménage pour :

- une prise en compte intégrale des dépenses propres au débiteur
- une prise en compte d'une quote-part des dépenses communes, au prorata de la part des revenus du débiteur dans le couple



**A contrario, les charges propres au non-déposant ne sont pas prises en compte.**

# V. L'orientation d'un dossier

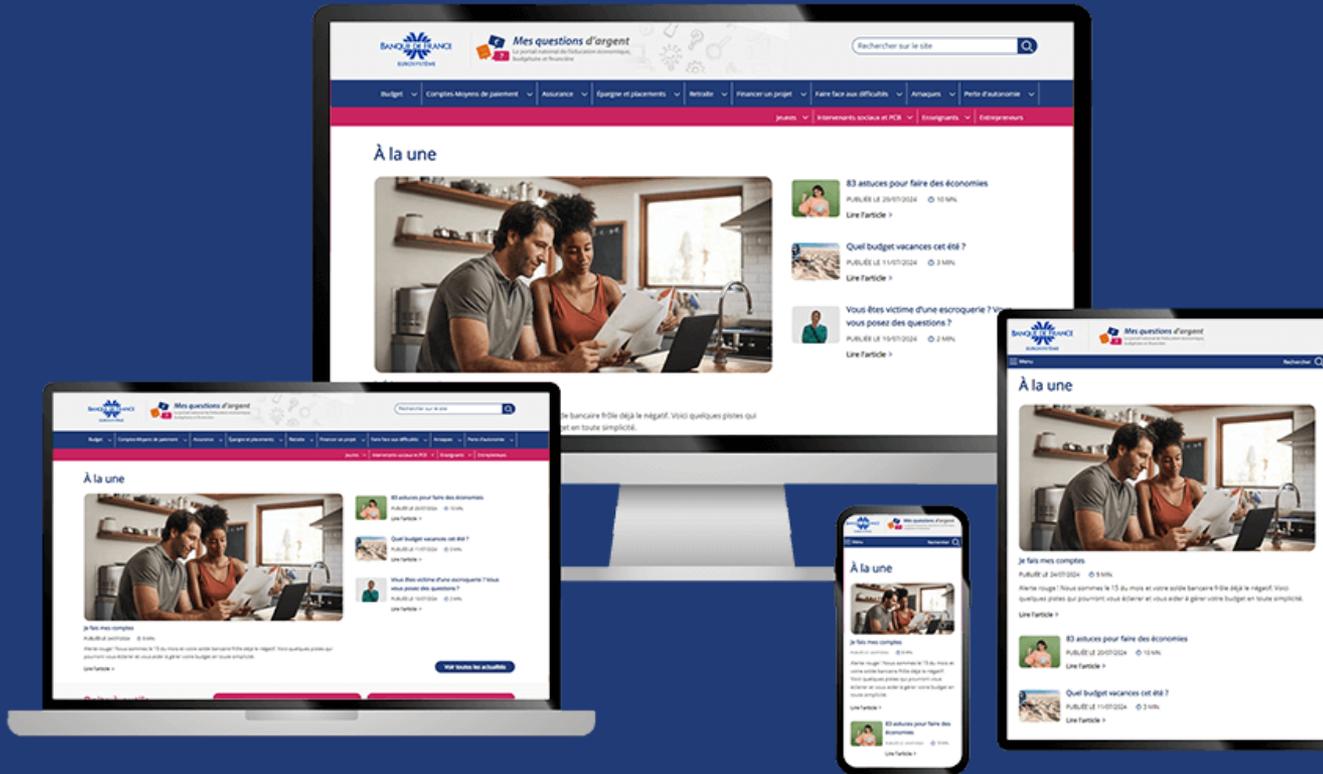


Certaines charges sont forfaitisées

2025	Dépenses concernées	Montant pour une personne seule	Montant par personne supplémentaire
 Forfait de base	Alimentation Habillement Transports Mutuelle santé Divers	<b>632 €</b>	<b>221 €</b>
 Forfait habitation	Eau, électricité Téléphone Assurance habitation	<b>121 €</b>	<b>42 €</b>
 Seuil plafond chauffage	Complété par un montant apprécié sur la base de justificatifs	<b>123 €</b>	<b>44 €</b>

# Le portail de la stratégie EDUCFI

## www.mesquestionsdargent.fr



# Rubrique

## Intervenants sociaux et PCB



### Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière

Rechercher sur le site

- Budget
- Comptes-Moyens de paiement
- Assurance
- Épargne et placements
- Retraite
- Financer un projet
- Faire face aux difficultés
- Arnaques
- Perte d'autonomie
- Jeunes
- Intervenants sociaux et PCB**
- Enseignants
- Entrepreneurs

<a href="#">Point conseil budget</a>	>	<a href="#">Réclamations</a>	>
<a href="#">Difficultés budgétaires : la maîtrise des dépenses</a>	>	<a href="#">Sessions de sensibilisation et supports</a>	>
<a href="#">Difficultés budgétaires : les aides à solliciter</a>	>	<a href="#">ADMIRABLE : (re)découvrez une sélection de ressources utiles pour accompagner les personnes en fragilité financière</a>	>
<a href="#">Maîtrise de l'endettement et surendettement</a>	>		
<a href="#">Inclusion financière</a>	>		



# LA BANQUE DE FRANCE A VOTRE SERVICE :

UN CORRESPONDANT INCLUSION FINANCIÈRE (CORIF)

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

- Pour toute question ou de besoin de contact sur des cas individuels relatifs à :
  - La procédure de surendettement
  - La procédure de droit au compte
  - Les fichiers d'incidents
  - Le plafonnement des frais bancaires ou l'offre clientèle fragile
  - Les questions de réglementation bancaire ou d'assurance
  - Le microcrédit



Contactez le  
**CORRESPONDANT  
INCLUSION  
FINANCIÈRE**  
de votre  
département



PAR COURRIEL  
corifXX@banque-france.fr  
(XX : n° du département)



**3414** dites « CORIF »  
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h  
Prix d'un appel local

Retrouvez ces informations sur notre site Internet : [www.banque-france.fr](http://www.banque-france.fr) (Espace particuliers)